

DÉTRI' ASTUCES



SMÉDAR

Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets
de l'Arrondissement de Rouen

Extension des consignes de tri, premiers résultats...

Quelques mois après la mise en place des nouvelles consignes de tri, les pots, barquettes et films en plastique ont-ils rejoint les bouteilles et flacons ? C'est l'heure de dresser un premier bilan et d'évaluer la participation et la satisfaction des habitants.

“Super bonne nouvelle ! C'est vraiment bien de pouvoir faire un tri des déchets plus conséquent”, “Je constate avec bonheur que la gestion des déchets évolue dans le bon sens”, “J'ai vu votre nouvelle campagne de sensibilisation qui est superbe”... À en croire les nombreux témoignages positifs exprimés au travers des réseaux sociaux, des courriers électroniques, ou à l'occasion d'animations ou de visites du nouveau centre de tri, la grande majorité des habitants semble partante pour adopter les nouvelles consignes de tri.



Consignes de tri simplifiées : qu'en pensent les habitants ?

C'est avec satisfaction que les habitants en parlent autour d'eux. Certains s'étonnent même que cette extension des consignes de tri ne soit pas encore en place dans toutes les régions car le geste est vraiment simplifié. Parmi les rares interrogations, les habitants se demandent s'il faut laver les pots de yaourt et les barquettes. La réponse est non. Il suffit juste de bien vider les emballages.

Le nouveau geste de tri ne semble pas avoir posé de réels problèmes à la maison ; il en est de même dans les établissements scolaires, lorsque cette question a été anticipée. “Nous avons installé des tables de tri dans les cantines” explique Bruno Duval, responsable de l'intendance et de la restauration à la ville de Malaunay. “Lorsqu'ils débarrassent leur plateau, les élèves trient les emballages. C'est un geste qui est devenu automatique”.

Augmentation des performances de tri

Depuis la mise en place des nouvelles consignes, le centre de tri a enregistré en février une augmentation moyenne des tonnages réceptionnés de 3,44 % par rapport à l'année dernière (sur les mois de novembre, décembre et janvier). Cela représente 234,76 tonnes de déchets recyclables en plus (hors verre) sur trois mois. En volume, cette progression est plus impressionnante. En effet, les barquettes et les emballages souples comme les films et sachets sont très légers mais prennent de la place. Attention cependant, cette progression du tri n'est pas assez marquée. “Peut mieux faire”, dirait-on !



les emballages



Des conditions de travail plus confortables

Pour être en mesure de séparer tous ces nouveaux matériaux, d'importants travaux ont été réalisés dans le centre de tri. Cette modernisation a eu un effet positif sur les conditions de travail des agents. "On est aujourd'hui tous dans une seule grande cabine, plus lumineuse qu'avant. Il y a une bonne ambiance, ça nous ressoude", déclare William qui a connu le précédent centre de tri. Si les erreurs persistent toujours (vêtements, jouets, bassines, bois...) il précise que les nouvelles machines permettent d'éliminer plus facilement en amont les éventuels indésirables. "Avant, il nous arrivait de voir du verre cassé ou d'autres objets coupants, ce qui était dangereux pour nous" complète-t-il. Et son collègue Mamadou ajoute : "sur le tapis des plastiques opaques, on voit de plus en plus de barquettes et de pots". Preuve que le message suivant est de plus en plus assimilé : "Désormais, tous les papiers et les emballages se trient !"

Pour les recycler,
je mets mes papiers
et emballages en VRAC,
NON imbriqués,
dans le sac,
bac ou conteneur

NOUVEAU



Capsules,
couvercles,
opercules



Emballages
en métal



Bouteilles, bidons
et flacons
en plastique



Cartons, briques
alimentaires

NOUVEAU



TOUS les autres
EMBALLAGES
en plastique



TOUS
les papiers

Attention aux mentions indiquées sur les emballages

Depuis quelques années déjà, l'info-tri point vert est présent sur de nombreux emballages et donne des indications sur les consignes de tri. Pour les habitants des 164 communes du périmètre du Smédar, il ne faut pas tenir compte de ces informations qui ne sont valables que pour les collectivités qui n'ont pas encore mis en place l'extension des consignes. **Vous pouvez désormais trier tous vos emballages.**

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DIEPPE-MARITIME



Les nouvelles consignes expliquées aux enfants



A l'école Richard Simon, on prend le tri des déchets au sérieux. Le projet pédagogique mené toute l'année scolaire avec le Smédar est l'occasion de sensibiliser les élèves et leurs parents aux nouvelles consignes de tri.



Dès le premier trimestre, toutes les classes de l'école Richard Simon ont bénéficié d'une première intervention des assistants de communication de proximité du Smédar. Au final, une quarantaine d'animations et de sorties éducatives auront été programmées. Le recyclage, c'est du concret. Les enfants participent activement à la collecte des papiers et des emballages. Ce sont eux qui vidant les corbeilles de tri des classes dans le grand bac destiné aux déchets recyclables.

Autre action notable : la récupération sur le temps périscolaire des pots de yaourt ou de compote, avec l'aide du service animation de la mairie de Dieppe. Déjà bien avancés sur le tri et le recyclage, les enfants travaillent également sur la réduction des déchets. Et pour clôturer l'année de façon festive, chaque élève fabrique un chapeau "recyclé" qu'il portera à l'occasion d'une rencontre avec d'autres écoles. Ils assisteront à un spectacle musical dont l'intrigue se déroule à Garbage Land : "Bienvenue au Pays des Poubelles" !

Le saviez-vous ?

Comme les habitants, les entreprises sont désormais concernées par le tri des déchets.

Une nouvelle loi relative aux papiers de bureau impose aux professionnels de les trier et d'organiser leur collecte en vue d'un recyclage.

Effective depuis juillet dernier pour les gros producteurs et les administrations publiques, cette réglementation concerne désormais les entreprises de plus de 50 salariés.

Et à partir de janvier 2018, ce seuil descendra à 20 personnes.

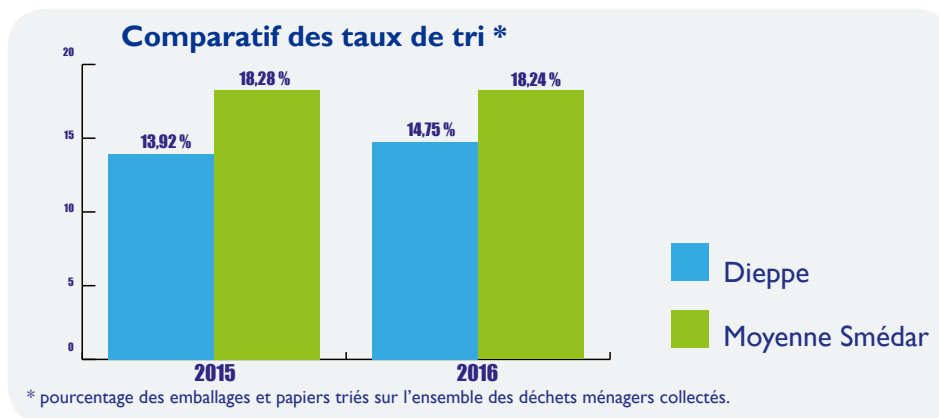
Une bonne nouvelle quand on sait qu'en moyenne, un employé de bureau consomme entre 70 et 85 kg de papiers par an ! (source ADEME).



L'heure des bilans

Alors qu'en moyenne, on observe une stagnation du geste de tri sur l'ensemble du périmètre du Smédar en 2016, le taux de tri progresse sur la ville de Dieppe, comme l'an passé.

Avec les nouvelles consignes, l'année 2017 devrait être marquée à nouveau par une augmentation. Les dieppois arriveront-ils à rattraper les autres collectivités ? **Le défi est lancé.**



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 13 - mai 2017
Imprimé sur papier recyclé blanchi sans chlore
Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication
Crédits Photos et illustrations : Actua 2.0
Y. Pelcat - B. Maurey - Jérôme Lallier
Impression : Imprimerie Art-Offset
Tirage : 265 000 exemplaires
N° ISSN : 2263-7524
Distribution : Sonodi

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER-CAUX-VEXIN

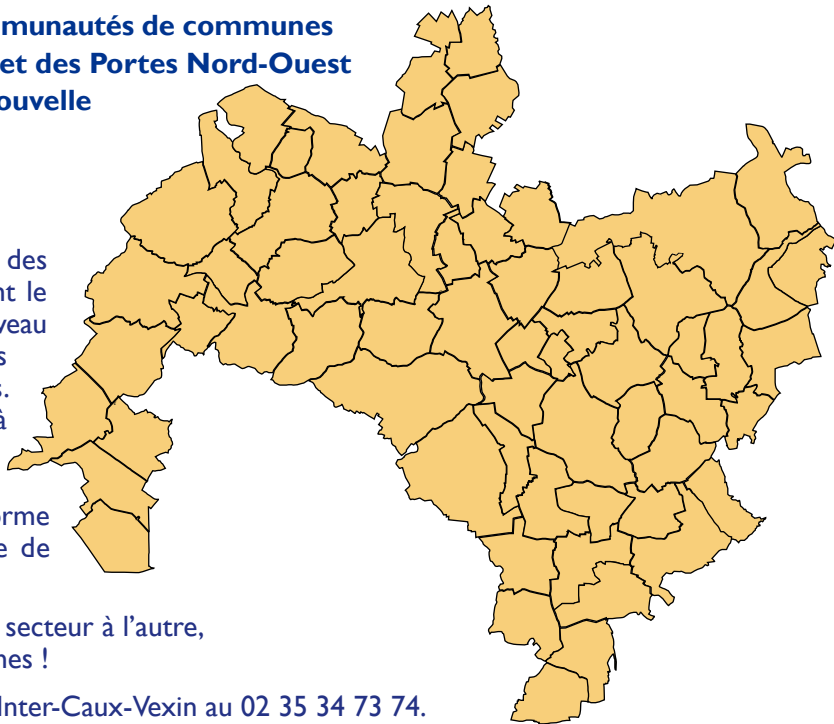
Nouvelle communauté de communes : du changement dans la gestion des déchets ?

L'année 2017 est marquée par la fusion des communautés de communes du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville et des Portes Nord-Ouest de Rouen. Par conséquent, c'est désormais la nouvelle communauté de communes dénommée "Inter-Caux-Vexin" qui est responsable de la collecte des déchets ménagers.

Collecte organisée par Inter-Caux-Vexin, traitement des déchets confié au Smédar. Ces deux missions forment le service public de gestion des déchets ménagers. Le nouveau découpage territorial n'a eu aucune incidence sur les modalités de collecte et de traitement des déchets. Les trois établissements intercommunaux étaient déjà adhérents au Smédar, il n'y a donc pas de changement concernant les filières de valorisation existantes : centre de tri pour les papiers et les emballages, plateforme de compostage pour les déchets de jardin et usine de valorisation énergétique pour les ordures résiduelles.

Même si les dispositifs de collecte sont différents d'un secteur à l'autre, sachez que les nouvelles consignes de tri sont les mêmes !

Une question sur la collecte des déchets ? Contactez Inter-Caux-Vexin au 02 35 34 73 74.



Le saviez-vous ?

Comme les habitants, les entreprises sont désormais concernées par le tri des déchets.

Une nouvelle loi relative aux papiers de bureau impose aux professionnels de les trier et d'organiser leur collecte en vue d'un recyclage.

Effective depuis juillet dernier pour les gros producteurs et les administrations publiques, cette réglementation concerne désormais les entreprises de plus de 50 salariés.

Et à partir de janvier 2018, ce seuil descendra à 20 personnes.

Une bonne nouvelle quand on sait qu'en moyenne, un employé de bureau consomme entre 70 et 85 kg de papiers par an ! (source ADEME).



Les nouvelles consignes expliquées aux enfants

Quel est le point commun entre les écoles de Ry, d'Esteville, de Grainville-sur-Ry, des Authieux-Ratieville, de Claville-Motteville et de Morgny-la-Pommeraye ? Toutes participent à un projet pédagogique mené pendant l'année scolaire avec le Smédar.

Mener des animations dans les écoles, c'est l'occasion de sensibiliser les élèves et leurs parents aux nouvelles consignes de tri. Sur ces établissements, pas moins de 80 animations, ateliers et sorties pédagogiques auront été programmées d'ici la fin de l'année. Le projet concerne tous les niveaux, chaque classe ayant choisi de développer une thématique particulière. A l'école Solbelman de Ry par exemple, certaines classes vont bénéficier d'animations sur le compostage qui seront associées à la mise en place d'un jardin potager. Aux Authieux-Ratieville, les "grands" de cours moyen ont réfléchi à la façon dont on peut réduire les déchets, notamment grâce à des interventions sur l'éco-consommation ou le gaspillage alimentaire. Et pour clôturer l'année de façon festive, chaque élève fabrique un chapeau "recyclé" qu'il portera à l'occasion d'une rencontre avec d'autres écoles. Ils assisteront à un spectacle musical dont l'intrigue se déroule à Garbage Land : "Bienvenue au Pays des Poubelles" !



Visitez le site internet du smédar !



Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin

Détri'Astuces N° 39 - mai 2017
Imprimé sur papier recyclé blanchi sans chlore
Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication
Crédits Photos et illustrations : Actua 2.0
J. Lallier - B. Maurey
Impression : Imprimerie Art-Offset
Tirage : 265 000 exemplaires
N° ISSN : En cours
Distribution : Mediapost-La Poste



LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRAY-EAWY

Les nouvelles consignes expliquées aux enfants



A l'école primaire de Saint-Martin-Osmonville, on prend le tri des déchets au sérieux. Le projet pédagogique mené toute l'année scolaire avec le Smédar est l'occasion de sensibiliser les élèves et leurs parents aux nouvelles consignes de tri.

C'est un jour particulier pour les élèves de CE2, CMI et CM2 de l'école de Saint-Martin-Osmonville. En effet, puisque ces enfants sont investis dans un projet environnemental conséquent, ils font partie des premiers visiteurs du nouveau centre de tri.



Cette visite fait suite à une première intervention en classe pendant laquelle les assistants de communication de proximité du Smédar ont présenté les nouveaux emballages à trier. Dans le cadre du projet mené en partenariat avec le Smédar, une trentaine d'animations et de sorties éducatives ont été programmées dans cette école.

Cela concerne tous les niveaux, chaque classe ayant choisi de développer une thématique particulière. C'est le cas des plus jeunes avec des animations sur le compostage associées à la mise en place d'un carré potager et de sorties "découverte de la litière forestière".

Et pour clôturer l'année de façon festive, chaque élève fabrique un chapeau "recyclé" qu'il portera à l'occasion d'une rencontre avec d'autres écoles.

Ils assisteront à un spectacle musical dont l'intrigue se déroule à Garbage Land : "Bienvenue au Pays des Poubelles" !



Le saviez-vous ?

Comme les habitants, les entreprises sont désormais concernées par le tri des déchets.

Une nouvelle loi relative aux papiers de bureau impose aux professionnels de les trier et d'organiser leur collecte en vue d'un recyclage.

Effective depuis juillet dernier pour les gros producteurs et les administrations publiques, cette réglementation concerne désormais les entreprises de plus de 50 salariés.

Et à partir de janvier 2018, ce seuil descendra à 20 personnes.

Une bonne nouvelle quand on sait qu'en moyenne, un employé de bureau consomme entre 70 et 85 kg de papiers par an ! (source ADEME).



Visitez le site internet du smédar !



Communauté de Communes Bray-Eawy



Détri'Astuces N° 39 - mai 2017

Imprimé sur papier recyclé blanchi sans chlore

Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY

Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication

Crédits Photos et illustrations : Actua 2.0

J. Lallier - B. Maurey

Impression : Imprimerie Art-Offset

Tirage : 265 000 exemplaires

N° ISSN : 1639 - 2639

Distribution : Mediapost-La Poste

Site internet : www.smedar.fr

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DES COMMUNES DU SOMVAS



Les nouvelles consignes expliquées aux enfants



A l'école Pierre et Marie Curie, on prend le tri des déchets au sérieux. En apprenant que des changements avaient eu lieu concernant les consignes de tri, les enseignants ont demandé des animations au Smédar.



C'est un jour particulier pour les élèves de CM1 et CM2 de l'école Curie de Pavilly qui découvrent le nouveau centre de tri après quelques mois de mise en service. Cette visite fait suite à une intervention en classe pendant laquelle les assistants de communication de proximité du Smédar ont présenté les nouveaux emballages à trier. "De retour à la maison, ma fille nous a expliqué qu'il y avait des nouveautés" nous confie la maman de Cyrielle. Les consignes semblent avoir été retenues. "C'était bien, on a appris ce que deviennent les déchets" déclare la jeune Lenyss. Soyons certains que ces élèves soient devenus de fervents défenseurs de la lutte contre le gaspillage des ressources naturelles. A l'école Curie, on pratique le tri depuis cinq ans. En parallèle, ils ont décidé de réactiver le composteur de l'école qui avait été mis en place il y a quelques années. On ne plaisante pas avec la protection de l'environnement !

Le saviez-vous ?

Comme les habitants, les entreprises sont désormais concernées par le tri des déchets.

Une nouvelle loi relative aux papiers de bureau impose aux professionnels de les trier et d'organiser leur collecte en vue d'un recyclage.

Effective depuis juillet dernier pour les gros producteurs et les administrations publiques, cette réglementation concerne désormais les entreprises de plus de 50 salariés.

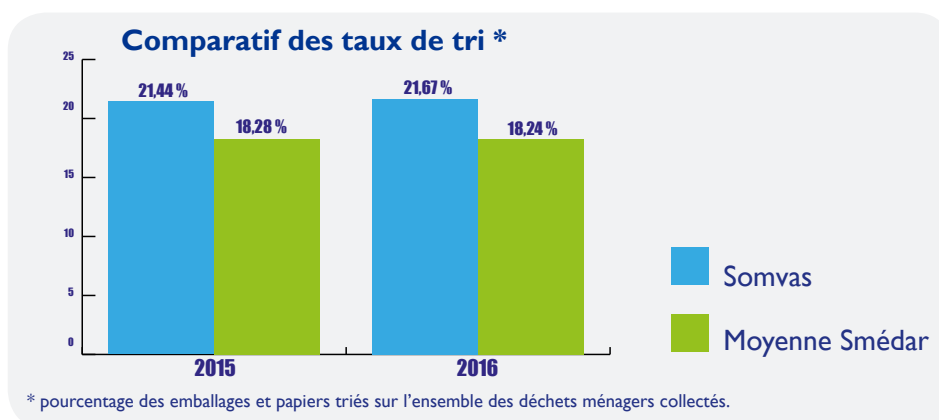
Et à partir de janvier 2018, ce seuil descendra à 20 personnes.

Une bonne nouvelle quand on sait qu'en moyenne, un employé de bureau consomme entre 70 et 85 kg de papiers par an ! (source ADEME).

L'heure des bilans

Alors qu'en moyenne, on observe une stagnation du geste de tri sur l'ensemble du périmètre du Smédar en 2016, le taux de tri s'est amélioré sur le SOMVAS.

Avec l'arrivée des nouvelles consignes, l'année 2017 devrait être marquée par une augmentation sensible des déchets triés. Les habitants du SOMVAS arriveront-ils à atteindre un taux de tri de 30 % ? Le défi est lancé.



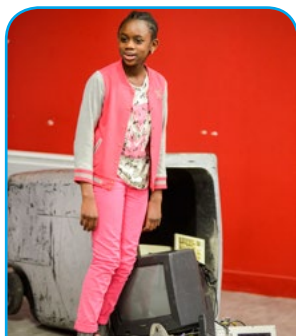
Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 39 - mai 2017
Imprimé sur papier recyclé blanchi sans chlore
Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication
Crédits Photos et illustrations : Actua 2.0
J. Lallier - B. Maurey
Impression : Imprimerie Art-Offset
Tirage : 265 000 exemplaires
N° ISSN : 1639 - 8955
Distribution : Mediapost-La Poste

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Le recyclage, de la fiction à la réalité. . .



Engagé dans une démarche de développement durable depuis le début de l'année scolaire, le collège Cousteau de Caudebec-lès-Elbeuf mène de nombreuses actions de sensibilisation sur le thème des déchets.

Accompagnés par le Smédar, tous les élèves sont concernés. Animations et sorties pédagogiques rythment l'année. Les classes de 6^e se sont prêtées au jeu du théâtre forum, avec des comédiens professionnels. Et pour les élèves de 3^e, c'est encore plus concret. Le mois prochain, ils participeront à un jeu de rôle dont le but sera d'organiser une réunion professionnelle ayant pour objet la gestion des déchets.



Une sensibilisation qui leur sera utile pour mener à bien un projet réel de recyclage de carton. La Coust'Fabrique, c'est le nom donné à la mini-entreprise du collège de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Les élèves "mini-entrepreneurs" ont chacun un rôle et des responsabilités. Ils ont décidé de concevoir, produire et commercialiser des porte-cartes réalisés avec du carton de récupération. Espérons que ce projet fasse un carton ! De la fiction à la réalité, il n'y a qu'un pas.

Le saviez-vous ?

Comme les habitants, les entreprises sont désormais concernées par le tri des déchets.

Une nouvelle loi relative aux papiers de bureau impose aux professionnels de les trier et d'organiser leur collecte en vue d'un recyclage.

Effective depuis juillet dernier pour les gros producteurs et les administrations publiques, cette réglementation concerne désormais les entreprises de plus de 50 salariés. Et à partir de janvier 2018, ce seuil descendra à 20 personnes.

Une bonne nouvelle quand on sait qu'en moyenne, un employé de bureau consomme entre 70 et 85 kg de papiers par an ! (source ADEME).

Meurtre en forêt

Renouvelé cette année avec le collège Alain de Maromme, le concours d'écriture "Be Polar" a franchi une étape importante. Après plusieurs semaines de travail, la classe lauréate a été sélectionnée par le jury.

À la quasi-unanimité, c'est le scénario intitulé "Meurtre en forêt", imaginé par la classe de 5^e6, qui a été retenu. Le principe du concours est d'intégrer la thématique des déchets à l'univers du polar d'anticipation. L'intrigue, choisie par ces élèves, se déroule dans une plateforme de compostage. Le scénario est actuellement en cours d'exploitation pour la création d'un film d'animation réalisé par des professionnels. L'association Pix31, partenaire du Smédar, a travaillé avec cette classe sur l'adaptation du texte en storyboard, la préparation des dessins, décors et accessoires et enfin la sonorisation (voix off et musique). Le film devrait être projeté dans une salle de cinéma en présence des collégiens qui participeront au concours l'année prochaine.



Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 39 - mai 2017

Imprimé sur papier recyclé blanchi sans chlore

Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY

Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication

Crédits Photos et illustrations : Actua 2.0

J. Lallier - B. Maurey

Impression : Imprimerie Art-Offset

Tirage : 265 000 exemplaires

N° ISSN : 1638 - 5217

Distribution : Mediapost-La Poste

Site internet : www.smedar.fr